

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal

Réunion du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mars à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE - Sylvette BARROIS-DELABY et M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

Absente excusée : Mme Martine QUEVA-LELONG.

A donné procuration :

Mme Jacqueline BEAUCOURT- FATOUX a donné procuration à Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 22 mars 2024.
2. Compte de Gestion 2023.
3. Compte Administratif 2023.
4. Affectation définitive du résultat d'exploitation.
5. Budget Primitif 2024.
6. Informatisation du CCAS avec Melissandre avec A.F.I et migration d'e-Generus.
7. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 22 mars 2024.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 22 MARS 2024

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2023

- Délibération CCAS n° 2024-009

Après avoir comparé les différents résultats du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023.

La Commission Administrative du CCAS DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier Public.

- Votants : 14 dont 1 procuration Pour : 14 dont 1 procuration

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Délibération CCAS n° 2024-010

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 dont les résultats sont les suivants :

Le bilan se solde comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses 149 468,18 Euros
 - Recettes 147 586,62 Euros
 - Ce qui laisse apparaître un déficit de : 1 881,51 Euros
- Section d'investissement :
 - Dépenses 12 000,00 Euros
 - Recettes 46 146,57 Euros
 - Ce qui laisse apparaître un excédent de : 34 146,57 Euros

Quitus est donné pour la gestion du CCAS-Année 2023.

4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

- Délibération CCAS n° 2024-011

Monsieur le Président propose l'affectation définitive du résultat d'exploitation de la façon suivante sur le BP 2024 :

- Section fonctionnement
Compte 002 – Dépenses 1 881,57 Euros
- Section investissement
Compte 001 – Recettes 34 146,57 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants : 14 dont 1 procuration

Pour : 14 dont 1 procuration

5. BUDGET PRIMITIF 2024

➤ Délibération CCAS n°2024-012

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les propositions élaborées par l'Ordonnateur, les membres de la Commission Administrative du CCAS d'AUCHY LES MINES, après en avoir délibéré et être passé au vote, **ADOPTENT** à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2024 :

- Votants : 14 dont 1 procuration
- Pour : 14 dont 1 procuration

Dont la balance s'établit comme suit :

. Section de fonctionnement :

- Dépenses 142 381,51 Euros
- Recettes 142 381,51 Euros

. Section d'investissement :

- Dépenses 36 146,57 Euros
- Recettes 36 146,57 Euros

Conformément à l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T., la Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité :

- Votants : 14 dont 1 procuration Pour : 14 dont 1 procuration

AUTORISENT Monsieur le Président à opérer les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 5 %
- Investissement : 2,5 %

6. INFORMATISATION DU CCAS D'AUCHY LES MINES AVEC LE LOGICIEL MELISSANDRE PAR LA SOCIETE AFI ET MIGRATION D'E-GENERUS

➤ Délibération CCAS n° 2024-013

Monsieur le Président rappelle que, le 7 juin 2000, la commission administrative avait procédé à l'extension du site informatique du CCAS avec l'acquisition des logiciels RSA et aide sociale facultative et notamment avec la possibilité d'informatiser la création des bons alimentaires. Or, le logiciel e-Generus arrivera à l'obsolescence prochainement et la société AFI, gestionnaire actuellement du logiciel informatique du CCAS, propose la migration d'e-Generus vers son nouveau logiciel Mélissandre. Celui-ci comprendra, outre les dossiers d'aides sociales légales et facultatives, de nouvelles options telles que l'accueil, la domiciliation, la production des documents en liaison avec les demandes (cerfa préremplis), l'outil statistique et bureautique plus performant et la sécurisation des données. Monsieur le Président présente le devis n° AF2024-03 9411 de la société AFI qui comprend l'achat du logiciel détaillé, la migration des données d'e-Generus vers Mélissandre et, également, une formation de 5 jours de l'agent CCAS.

Vu l'exposé de Monsieur le Président, La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis n° AF2024-03 9411 de la société AFI, sise 35 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES
- APPROUVE la migration des données d'e-Generus vers le logiciel Mélissandre.

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame CRETON propose de programmer la sortie pour le voyage des aînés 2025 : La date du jeudi 3 avril 2025 est retenue. Les membres du CCAS peuvent toujours proposer des idées de sorties auprès de Florence afin de demander des devis.

Madame CRETON informe l'assemblée que l'Agglo mobile « Santé des femmes » de la CABBALR stationnera sur le parking de CARREFOUR les jeudis (matin ou après-midi – à définir). Une infirmière en pratique avancée (IPA) informera sur les droits à la santé des femmes (éviter les non-recours aux soins), de trouver des médecins ou spécialistes disponibles, les examens de santé... Une réunion d'information aura lieu le 18 avril prochain au siège de la CABBALR, Madame CRETON et Florence y participeront.

La prochaine réunion du CCAS est prévue le VENDREDI 31 MAI 2024 à 14 h 30 et le contrôle des ressources pour l'accès aux bons alimentaires et au tarif social de la cantine aura lieu le VENDREDI 7 JUIN 2024 dès 13 h 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Président,

Jean Michel LEGRAND